



FICHES BAC

2014-2015

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle, entrée dans la vie active... à chacun de trouver la solution correspondant à son projet personnel. Il est impératif de parler avec vos professeurs et le conseiller d'orientation-psychologue pour envisager tous les possibles.

Se représenter au bac

Le meilleur passeport pour continuer ses études reste le bac. Si vous l'avez raté, plusieurs possibilités s'offrent à vous... Mais le plus simple est de le tenter de nouveau. Vous avez plus de chances de le réussir à la seconde tentative. 79% des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent. Alors courage !

Refaire une année de terminale

Tout candidat a le droit de redoubler sa terminale, mais sa **réinscription n'est pas automatique**.

Dès l'annonce des résultats, adressez-vous à votre lycée pour obtenir l'autorisation. En cas de refus (faute de places disponibles) ou si vous souhaitez changer d'établissement, contactez les services académiques du département.

À noter : vous pouvez vous réorienter en bac professionnel, même si sa spécialité n'est pas en rapport avec le premier bac préparé. Contactez alors, dès juillet, le centre d'information et d'orientation (CIO) ou votre proviseur.

Préparer le bac autrement

Il est possible de vous représenter à l'examen sans

passer par la case lycée. Selon le dispositif choisi, vous aurez le statut de candidat scolaire (à distance ou en cours du soir) ou de candidat libre (préparation non encadrée).

- Le **Centre national d'enseignement à distance** (Cned) permet de préparer, par correspondance et en ligne, l'examen du bac pour les séries générales (ES, L, S), technologiques (ST2S, STMG) et professionnelles (accompagnement, soins et service à la personne [ASSP]; gestion-administration; métiers de la relation aux clients et aux usagers). Plus d'infos sur www.cned.fr.

- Certains **lycées** publics ou privés proposent des cours du soir pour préparer les bacs ES, L, STMG ou, plus rarement, S.

À savoir : l'**inscription** en candidat libre dans la même série de bac (général, technologique ou professionnel) donne le droit de conserver ses notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues hors rattrapage, pendant 5 ans. Le volume de cours à revoir peut ainsi être allégé.

- Enfin, le site Internet « Ma seconde chance » (www.masecondechance.onisep.fr) vous proposera des solutions pour reprendre une formation et décrocher votre bac, en tchatant avec des conseillers qui vous fourniront une première réponse personnalisée.

>>>

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux non-bacheliers. Certaines exigent cependant le «niveau bac» (c'est-à-dire une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

Un diplôme d'école, voire un BTS

- Certaines écoles admettent des non-bacheliers désireux de suivre une **formation professionnelle**, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Il s'agit le plus souvent d'écoles privées, dont la formation peut être chère et le diplôme non reconnu. Avant de vous inscrire, renseignez-vous sur les frais de scolarité, la réputation de l'école et l'homologation de son diplôme au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- **Dans le cas de quelques BTS**, dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat, de la vente, du commerce par exemple, certains établissements acceptent des non-bacheliers.

La capacité en droit

Diplôme d'État (DE), la capacité en droit permet aux non-bacheliers de suivre des études supérieures juridiques. **Accès**: 17 ans au minimum. **Durée**: 2 ans.

- La formation est dispensée en **cours du soir**, à l'université. Certaines facs proposent une formation en ligne. Le Cned propose une préparation à distance, à réserver aux plus motivés. Le taux de réussite en 1^{re} année ne dépasse pas 20 %.

- **Et après**: suivant les résultats obtenus, les titulaires de la capacité en droit peuvent intégrer une 1^{re} ou une 2^e année de **licence de droit**, préparer un **DUT carrières juridiques** (en IUT) ou un **BTS notariat** (dans un lycée ou un institut des métiers du notariat).

Ils peuvent se présenter aux concours administratifs de catégorie B.

Les diplômes de l'animation et du sport

Sans le bac, il est possible de préparer le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (**BPJEPS**) dans l'une des 28 spécialités proposées. Ce diplôme forme au métier d'animateur dans les secteurs sportif, social, culturel ou de loisirs. Admission sur épreuves et sur titres.

Les diplômes du paramédical et du social

Il est possible de préparer un certain nombre de diplômes sans le bac: les diplômes d'État (DE) d'ambulancier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, le titre d'assistant dentaire du domaine paramédical et les DE d'aide-médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale, de technicien de l'intervention sociale et familiale ou de moniteur-éducateur du secteur social.

Étudier tout en travaillant

Grâce à l'alternance, il est possible d'étudier tout en travaillant. Un bon compromis pour ceux qui sont allergiques aux salles de classe. Cette solution a, en outre, l'avantage d'augmenter les chances d'insertion sur le marché du travail.

Plusieurs formations professionnelles sont envisageables sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Exemples.

Préparer un bac pro

Si vous optez pour une réorientation en **bac professionnel** (en 1 ou 2 ans selon la spécialité), vous ferez, au préalable, l'objet d'une «décision de positionnement» (le positionnement permet de réduire la durée de formation en fonction des études, de l'expérience et des diplômes) par l'établissement, lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis (CFA) qui assure la formation scolaire (enseignements généraux, technologiques et professionnels). Chaque académie dispose d'une liste de formations proposées. S'adresser au centre d'information et d'orientation (CIO) du secteur.

Préparer un BTS

De nombreux BTS peuvent être préparés en **2 ans** dans le cadre d'une formation en alternance.

Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui justifient du «niveau bac» (soit une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 à l'examen). Ils leur demandent souvent de repasser le bac en fin de 1^{re} année.

Préparer un titre professionnel

Certificats de qualification professionnelle (CQP), certificats de compétence professionnelle (CCP), titres homologués au RNCP... autant de diplômes à finalité professionnelle que vous pouvez préparer sans le bac dans les CFA ou les écoles relevant des chambres de commerce et d'industrie (www.acfci.cci.fr), au sein des écoles d'entreprises (EDF, GDF-Suez, SNCF, RATP, Lapeyre, Casino, Veolia Environnement...), avec le Conservatoire national des arts et métiers (www.cnam.fr) ou l'Association pour la formation professionnelle des adultes (www.afpa.fr), ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions (www.intercariforef.org).

Travailler dans la fonction publique

Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts. Exemples.

Entrer dans le Pacte

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État (Pacte) est un contrat de droit public de 1 à 2 ans alternant formation et stage.

Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 25 ans, il permet d'intégrer la fonction publique comme fonctionnaire titulaire de catégorie C. En savoir plus : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>.

Info +

Reprendre des études plus tard

- Préparer le DAEU

Comme le bac, le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) permet une poursuite d'études supérieures. Pour le préparer, en 1 an, il faut avoir au moins 24 ans ou plus au 1^{er} octobre de l'année de l'examen (ou 20 ans et 2 ans d'activité professionnelle) et avoir interrompu ses études depuis 2 ans au moins. Le DAEU possède deux options : **A, littéraire, juridique** (français-langues, options : histoire, géographie, mathématiques...) et **B, scientifique** (français-mathématiques, options : physique, chimie, sciences de la nature et de la vie, langues...). Se renseigner auprès du service de formation continue des facs. Le Cned propose une préparation à distance (www.cned.fr).

- Présenter l'examen de niveau de la DRJSCS

La réussite à l'examen de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) permet de se présenter aux concours des écoles d'assistants de service social, d'éducateurs spécialisés et d'éducateurs de jeunes enfants. Mêmes conditions d'âge que pour le DAEU.

- Valider ses acquis professionnels

Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), il est possible d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (bac pro, BTS, DUT...) ou d'un titre professionnel (CQP, titre homologué au RNCP...) avec 3 ans d'expérience au minimum.

Intégrer la Police nationale

Le cadet de la République est formé pendant 1 an et passe un concours spécifique de gardien de la paix. L'adjoint de sécurité signe un contrat de 3 ans, renouvelable une fois. En savoir plus : www.lapolice.nationale.recrute.fr ou 0 800 220 800.

S'engager dans l'armée

Les non-bacheliers peuvent être recrutés dans toutes les armées (garçons et filles de 18 à 25 ans). Comme volontaires, ils signent un contrat de 1 an, renouvelable quatre fois. Autrement :

- Dans l'**armée de terre** : contrat d'engagé volontaire (EVAT), de 3, 5, 8 ou 10 ans, renouvelable jusqu'à 27 ans de service. En savoir plus : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr.
- Dans l'**armée de l'air** : possibilité de s'engager comme militaire technicien de l'air. Contrat initial de 4 ans (5 pour les pompiers). En savoir plus : <http://air-touteu-nearmee.fr>.
- Dans la **marine** : possibilité de s'engager comme matelot de la flotte (contrat de 4 ans). Pour les 16-17 ans, École des mousses (Brest). En savoir plus : <http://etremarin.fr>.
- Dans la **Gendarmerie nationale** : possibilité de s'engager comme gendarme adjoint volontaire. Contrat de 2 ans, suivi éventuellement d'un contrat de 3 ans. En savoir plus : www.lagendarmerie.recrute.fr. ■